

## Informations de base

<b>2016/2101(INI)</b>	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: mise en œuvre des priorités pour 2016	
<b>Subject</b>	
5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'intérêt	

## Acteurs principaux

Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires	SANT Alfred (S&D)	10/09/2015
		Rapporteur(e) fictif/fictive FERBER Markus (PPE) STARBATTY Joachim (ECR) TREMOSA I BALCELLS Ramon (ALDE) LÓPEZ BERMEJO Paloma (GUE/NGL) URTASUN Ernest (Verts /ALE) VALLI Marco (EFDD) KAPPEL Barbara (ENF)	
	<b>Commission pour avis</b>	<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>BUDG</b> Budgets (Commission associée)	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales (Commission associée)	RIBEIRO Sofia (PPE)	09/06/2016
	<b>IMCO</b> Marché intérieur et protection des consommateurs	STIHLER Catherine (S&D)	24/05/2016
	<b>REGI</b> Développement régional	RUAS Fernando (PPE)	25/05/2016
	<b>CULT</b> Culture et éducation	ZDROJEWSKI Bogdan Andrzej (PPE)	09/06/2016

Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>	<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Affaires générales	3478	2016-06-24
	Affaires économiques et financières ECOFIN	3480	2016-07-12
	Affaires économiques et financières ECOFIN	3488	2016-10-11
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>	<b>Commissaire</b>	
	Affaires économiques et financières	KATAINEN Jyrki	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
09/06/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/06/2016	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
24/06/2016	Débat au Conseil		
12/07/2016	Débat au Conseil		
11/10/2016	Débat au Conseil		
11/10/2016	Vote en commission		
20/10/2016	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A8-0309/2016</a>	Résumé
25/10/2016	Débat en plénière	<a href="#">CRE link</a>	
26/10/2016	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0416/2016</a>	Résumé
26/10/2016	Résultat du vote au parlement		
26/10/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2016/2101(INI)
<b>Type de procédure</b>	INI - Procédure d'initiative
<b>Sous-type de procédure</b>	Rapport annuel
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée
<b>Dossier de la commission</b>	ECON/8/06422

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE585.449</a>	21/06/2016	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE585.806</a>	13/07/2016	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE587.450</a>	20/07/2016	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE587.499</a>	27/07/2016	

Amendements déposés en commission		<a href="#">PE587.444</a>	30/08/2016	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE587.634</a>	08/09/2016	
Avis de la commission	<a href="#">REGI</a>	<a href="#">PE585.770</a>	13/09/2016	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE589.268</a>	26/09/2016	
Avis de la commission	<a href="#">IMCO</a>	<a href="#">PE584.229</a>	27/09/2016	
Avis de la commission	<a href="#">EMPL</a>	<a href="#">PE585.497</a>	28/09/2016	
Avis de la commission	<a href="#">CULT</a>	<a href="#">PE585.720</a>	28/09/2016	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A8-0309/2016</a>	20/10/2016	<a href="#">Résumé</a>
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0416/2016</a>	26/10/2016	<a href="#">Résumé</a>

## Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	<a href="#">SP(2017)54</a>	29/03/2017	

# Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: mise en œuvre des priorités pour 2016

2016/2101(INI) - 20/10/2016 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté un rapport d'initiative d'Alfred SANT (S&D, MT) sur le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: mise en œuvre des priorités pour 2016.

La commission de l'emploi et des affaires sociales, exerçant les prérogatives de commission associée conformément à [l'article 54 du règlement intérieur du Parlement](#), a également été consultée pour émettre un avis sur le présent rapport.

**Défi de l'Europe dans le contexte du ralentissement économique mondial** : les députés se sont dits préoccupés par le fait que la croissance économique de l'Union sera inférieure aux prévisions économiques européennes de printemps 2016, étant donné que le PIB de la zone euro ne devrait augmenter que de 1,6% et atteindre 1,8% en 2017. Ils ont insisté sur la nécessité de **stimuler la croissance, la cohésion, la productivité et la compétitivité** tout en soulignant que l'absence d'investissements durables et les insuffisances observées dans la réalisation du marché intérieur privaient l'Union de son plein potentiel de croissance.

Tout en reconnaissant l'importance de la cohérence entre les instruments de la politique de cohésion et le cadre plus vaste de la gouvernance économique, les députés ont souligné que des mesures liant l'efficacité des Fonds européens structurels et d'investissement (ESI) à la bonne gouvernance économique devraient être appliquées de façon équilibrée, mais seulement en dernier ressort, afin d'éviter de limiter les investissements essentiels pour les économies des États membres.

Le rapport a insisté sur la nécessité de **faciliter les investissements dans des domaines, tels que l'éducation, l'innovation et la recherche et le développement**, tout en renforçant la compétitivité de l'Union en engageant des réformes structurelles durables afin de favoriser la création d'emplois de qualité, et en mettant en œuvre des politiques budgétaires responsables pour créer un environnement plus propice à l'emploi, aux entreprises (notamment aux PME) et aux investissements.

**Priorités et objectifs des recommandations de 2016** : la Commission est appelée à encourager, dans tous les États membres, les **politiques budgétaires responsables** et durables qui sont à la base de la croissance et de la relance, en mettant davantage l'accent sur l'investissement et des dépenses publiques efficaces, et en favorisant les réformes structurelles durables et équilibrées sur le plan social.

Les députés ont souligné la nécessité de **mesures supplémentaires afin d'accroître les possibilités de financement, notamment pour les PME** en vue d'accroître la capacité des banques à prêter à l'économie réelle. Ils ont souligné l'importance de mettre en œuvre l'union bancaire, et de développer l'union des marchés des capitaux.

La politique budgétaire devrait être assortie de politiques budgétaires appropriées destinées à stimuler la croissance dans l'Union, conformément aux règles du pacte de stabilité et de croissance, et notamment à ses **clauses de flexibilité**. Les instruments de la politique d'investissement, tels que le [FEIS](#) et les Fonds ESI, devraient être correctement combinés et être complémentaires.

**Actions à mener et conclusions** : les députés ont souligné la nécessité d'améliorer la capacité globale de l'Union à générer de la croissance, à **créer et à maintenir des emplois de qualité**, et, par conséquent, à lutter contre les taux de chômage élevés. La **migration** pourrait jouer un rôle important en compensant les effets négatifs du vieillissement de la population, en fonction de l'aptitude des États membres à mettre à profit les compétences des migrants et à adapter les systèmes de gestion de la migration de travail aux besoins du marché du travail.

Le rapport a insisté sur l'importance :

- de concevoir des **systèmes éducatifs** qui favorisent l'innovation et la créativité et enseignent des compétences pertinentes pour le marché du travail, notamment en ce qui concerne la formation professionnelle ;

- de donner la **priorité aux mesures réduisant les obstacles à des flux d'investissements** et à des échanges plus importants, notamment dans les domaines suivants : **l'énergie, les transports, les communications et l'économie numérique**. Les députés ont mis en avant les conséquences de systèmes juridiques lourds, du manque de transparence dans le secteur financier, de la présence d'obstacles au marché intérieur dans les secteurs des banques et de l'assurance, et de systèmes éducatifs qui restent en décalage par rapport aux exigences du marché du travail ;
- de prévoir un dosage des politiques plus adapté axé sur la **création de politiques favorables à une croissance durable**, notamment en privilégiant réellement les dépenses de recherche et de développement.

**Emploi et politiques sociales** : les députés estiment que le Semestre européen devrait contribuer à répondre aux nouveaux défis sociaux et que les **investissements sociaux dans le capital humain** doivent constituer une action complémentaire centrale.

Le chômage, et en particulier le chômage des jeunes, reste un problème majeur pour les sociétés européennes. Selon la Commission, le chômage a poursuivi sa baisse progressive mais reste supérieur aux niveaux de 2008, avec 21,2 millions de chômeurs en avril 2016, et il existe des différences considérables entre les États membres. Dans ce contexte, les députés ont demandé :

- d'accorder une priorité accrue, dans le cadre des recommandations par pays, à la **correction des déséquilibres structurels sur le marché du travail**, y compris le chômage de longue durée et l'inadéquation des compétences ;
- d'investir davantage et de développer les **systèmes de formation et d'éducation**, de sorte à donner à la société les outils et capacités pour se réadapter à l'évolution des exigences du marché du travail.

Les députés se sont félicités de l'instauration des trois **nouveaux indicateurs clés en matière d'emploi** dans le tableau de bord macroéconomique. Ils ont demandé que ces indicateurs soient placés sur un pied d'égalité avec les indicateurs économiques existants.

Les États membres ont été invités à prendre des mesures urgentes pour garantir **des emplois et des salaires décents** ainsi que l'accès à un **revenu minimal** et à une protection sociale adéquate.

Les députés ont également déploré que, plus de trois ans après le lancement de **l'initiative pour l'emploi des jeunes**, la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse ait produit des résultats très inégaux. La Commission est invitée à présenter une analyse approfondie de la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, qui contribuera à la poursuite du programme.

**Marché intérieur** : soulignant que le marché unique était un élément central de l'économie de l'Union, les députés ont invité la Commission à **suivre les progrès réalisés par les États membres** et rappelé l'importance de l'intégration officielle du pilier du marché unique dans le Semestre européen.

Le rapport a **condamné les barrières encore existantes ou nouvellement créées**, qui entravent le bon fonctionnement et l'intégration du marché unique. Il a attiré l'attention sur le caractère partiel de la transposition et de l'application de la directive «Services» par plusieurs États membres, et demandé à la Commission de faire mieux respecter les dispositions du droit de l'Union auxquelles les États membres ont souscrit.

## Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: mise en œuvre des priorités pour 2016

2016/2101(INI) - 26/10/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 423 voix pour, 210 contre et 48 abstentions, une résolution sur le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: mise en œuvre des priorités pour 2016.

Les députés ont rappelé que l'Europe était toujours confrontée à un **déficit d'investissement considérable**. Par ailleurs, selon les prévisions du printemps 2016 de la Commission, le taux de croissance devrait atteindre **1,6% dans la zone euro et 1,8% dans l'Union européenne en 2016**. Enfin, le **chômage** en général (et le chômage structurel, en particulier) dans l'Union reste l'un des principaux défis qui se posent aux États membres, puisqu'il atteint actuellement un niveau très élevé (avec 10,5 millions de chômeurs de longue durée dans l'Union).

**Défi de l'Europe dans le contexte du ralentissement économique mondial** : préoccupé par le fait que la croissance économique de l'Union sera inférieure aux prévisions économiques européennes de printemps 2016, le Parlement a insisté la nécessité de **stimuler la croissance, la cohésion, la productivité et la compétitivité** tout en soulignant que l'absence d'investissements durables et les insuffisances observées dans la réalisation du marché intérieur privaient l'Union de son plein potentiel de croissance.

Les députés se sont félicités que la Commission ait mis l'accent, dans ses recommandations par pays pour 2016, sur les trois principales priorités afin de consolider la croissance économique: i) soutenir l'investissement dans l'innovation, la croissance et la création d'emplois, ii) mener des réformes structurelles équilibrées sur le plan social et iii) encourager des finances publiques responsables. La Commission devrait toutefois déployer davantage d'efforts pour **renforcer la viabilité des finances publiques conformément au pacte de stabilité et de croissance, tout en utilisant pleinement ses clauses de flexibilité**, conformément à sa [communication](#) du 13 janvier 2015.

La résolution a insisté sur la nécessité de **faciliter les investissements dans des domaines, tels que l'éducation, l'innovation et la recherche et le développement**, tout en renforçant la compétitivité de l'Union en engageant des réformes structurelles durables afin de favoriser la création d'emplois de qualité, et en mettant en œuvre des politiques budgétaires responsables pour créer un environnement plus propice à l'emploi, aux entreprises (notamment aux PME) et aux investissements.

Tout en reconnaissant l'importance de la cohérence entre les instruments de la politique de cohésion et le cadre plus vaste de la gouvernance économique, les députés ont souligné que des **mesures liant l'efficacité des Fonds européens structurels et d'investissement (ESI) à la bonne gouvernance** économique devraient être appliquées de façon équilibrée, mais seulement en dernier ressort, afin d'éviter de limiter les investissements essentiels pour les économies des États membres.

Afin **d'accroître l'adhésion des États membres** et d'encourager la mise en œuvre des recommandations par pays, celles-ci devraient être clairement articulées autour de priorités bien définies et structurées à l'échelle européenne, en associant, le cas échéant, les parlements nationaux, ainsi que les autorités régionales et locales. Les États membres devraient garantir un **contrôle démocratique** de leur programme national de réforme au sein de leur parlement national.

**Priorités et objectifs des recommandations de 2016** : la Commission est appelée à encourager, dans tous les États membres, les **politiques budgétaires responsables** et durables qui sont à la base de la croissance et de la relance, en mettant davantage l'accent sur l'investissement et des dépenses publiques efficaces, et en favorisant les réformes structurelles durables et équilibrées sur le plan social.

Le Parlement a souligné la nécessité de mesures supplémentaires afin d'accroître les possibilités de financement, notamment pour les PME, dans l'objectif de consolider le bilan des banques et, par conséquent, **d'accroître la capacité des banques à prêter à l'économie réelle**. Il a souligné l'importance de mettre en œuvre l'union bancaire, et de développer l'union des marchés des capitaux.

Les députés ont constaté que, jusqu'à présent, l'investissement stagnait, qu'il n'avait pas conduit à une croissance durable et inclusive dans l'Union et qu'il n'avait pas permis d'améliorer l'environnement des entreprises. Dans ces conditions, **les instruments de la politique d'investissement**, tels que le [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#) (FEIS) et les Fonds ESI, devaient être correctement combinés et être complémentaires, en vue de renforcer la valeur ajoutée des dépenses de l'Union en attirant des financements supplémentaires d'investisseurs privés.

**Actions à mener et conclusions** : le Parlement a souligné la nécessité d'améliorer la capacité globale de l'Union à générer de la croissance, à **créer et à maintenir des emplois de qualité**, et, par conséquent, à lutter contre les taux de chômage élevés. La **migration** pourrait jouer un rôle important en compensant les effets négatifs du vieillissement de la population, en fonction de l'aptitude des États membres à mettre à profit les compétences des migrants et à adapter les systèmes de gestion de la migration de travail aux besoins du marché du travail.

La résolution a insisté sur l'importance :

- de concevoir des **systèmes éducatifs** qui favorisent l'innovation et la créativité et enseignent des compétences pertinentes pour le marché du travail, notamment en ce qui concerne la formation professionnelle ;
- de donner la **priorité aux mesures réduisant les obstacles à des flux d'investissements** et à des échanges plus importants, notamment dans les domaines suivants : **l'énergie, les transports, les communications et l'économie numérique**. Les députés ont mis en avant les conséquences de systèmes juridiques lourds, du manque de transparence dans le secteur financier, de la présence d'obstacles au marché intérieur dans les secteurs des banques et de l'assurance, et de systèmes éducatifs qui restent en décalage par rapport aux exigences du marché du travail ;
- de prévoir un dosage des politiques plus adapté axé sur la création de **politiques favorables à une croissance durable**, notamment en privilégiant réellement les dépenses de recherche et de développement ;
- d'éviter de faire peser une **pression fiscale** excessive sur le travail.

**Emploi et politiques sociales** : le Semestre européen devrait contribuer à répondre aux nouveaux défis sociaux et les **investissements sociaux dans le capital humain** devraient constituer une action complémentaire centrale.

Le chômage, et en particulier le chômage des jeunes, reste un problème majeur pour les sociétés européennes et il existe des différences considérables entre les États membres. Dans ce contexte, les députés ont demandé :

- d'accorder une priorité accrue, dans le cadre des recommandations par pays, à la **correction des déséquilibres structurels sur le marché du travail**, y compris le chômage de longue durée et l'inadéquation des compétences ;
- d'investir davantage et de développer les **systèmes de formation et d'éducation**, de façon à donner à la société les capacités pour se réadapter à l'évolution des exigences du marché du travail.

Les députés se sont félicités de l'instauration des **trois nouveaux indicateurs clés en matière d'emploi** dans le tableau de bord macroéconomique. Ils ont demandé que ces indicateurs soient placés sur un pied d'égalité avec les indicateurs économiques existants.

Les États membres ont été invités à prendre des mesures urgentes pour **garantir des emplois et des salaires décents** ainsi que l'accès à un revenu minimal et à une protection sociale adéquate.

Le Parlement a également déploré que, plus de trois ans après le lancement de l'**initiative pour l'emploi des jeunes**, la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse ait produit des résultats très inégaux. La Commission est invitée à présenter une analyse approfondie de la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, qui contribuera à la poursuite du programme.

**Marché intérieur** : soulignant que le marché unique était un élément central de l'économie de l'Union, les députés ont invité la Commission à suivre les progrès réalisés par les États membres et rappelé l'importance de l'**intégration officielle du pilier du marché unique** dans le Semestre européen.

La Commission devrait examiner la possibilité d'instaurer une **coordination fiscale plus poussée** et, notamment, mettre en place des modalités simplifiées de TVA dans le marché unique numérique.

Enfin, le Parlement a **condamné les barrières encore existantes ou nouvellement créées**, qui entravent le bon fonctionnement et l'intégration du marché unique. Il a attiré l'attention sur le caractère partiel de la transposition et de l'application de la directive «Services» par plusieurs États membres, et demandé à la Commission de faire mieux respecter les dispositions du droit de l'Union auxquelles les États membres ont souscrit.